

Information à l'intention des candidats aux épreuves de norvégien et d'instruction civique et à l'épreuve pour l'obtention de la nationalité norvégienne

Horaire

Soyez à l'heure. Les candidats en retard ne seront pas admis après le début de l'épreuve. Vérifiez l'horaire et le lieu dans la convocation du centre d'examen.

Pièce d'identité

À votre arrivée, vous devrez présenter une pièce d'identité en cours de validité et signer la liste de présence.

Pièces d'identité acceptées :

- Passeport en cours de validité
- Carte bancaire norvégienne avec photo d'identité
- Permis de conduire norvégien – original ou duplicata
- Carte d'identité de la Poste délivrée après le 1^{er} avril 2003
- Carte nationale d'identité délivrée dans l'EEE
- Titre de voyage pour réfugié ou passeport pour étranger
- Carte de séjour pour étranger
- Carte de demandeur d'asile avec signature et lieu de naissance

Nom et prénom

Avant de signer la liste de présence, vérifiez que vos nom et prénom, ainsi que votre adresse et votre numéro d'identification, sont correctement écrits. Une fois que vous êtes connecté, vérifiez sur l'écran que votre nom, votre numéro d'identification et votre numéro de candidat sont correctement écrits.

Preuve de paiement

Si vous avez réglé les frais d'inscription par facture ou au centre d'examen, apportez la preuve de paiement. Le centre d'examen peut vous demander de la fournir, de même si vous avez payé les frais d'inscription par carte bancaire ou avec Vipps.

Que faire en cas de maladie

En cas de maladie, vous devrez fournir un certificat médical ou un arrêt maladie au centre d'examen (par la poste ou sur place) au plus tard sept (7) jours après l'épreuve. Vous pourrez vous réinscrire à l'épreuve gratuitement.

Matériel pour écrire

Il est interdit d'apporter de quoi écrire. Il vous sera possible d'emprunter crayon noir et papier. Vous devrez rendre le papier avant de quitter la salle.

Téléphone portable

Éteignez votre téléphone portable et rangez-le dans vos affaires. Il n'est pas permis de garder votre téléphone portable dans votre poche ou sur votre table. Tout candidat contrevenant à ce règlement sera accusé de tentative de fraude.

Aides

Aucune aide n'est autorisée pendant l'épreuve. Il est donc interdit d'utiliser Internet ou des documents sauvegardés sur l'ordinateur. Il est interdit de communiquer avec d'autres personnes que les surveillants ou le personnel administratif pendant l'épreuve. Le recours à Internet ou à des documents sauvegardés sur l'ordinateur sera considéré comme fraude.

Tentatives multiples

Il n'est pas permis de passer une même partie de l'épreuve plusieurs fois pendant une seule et même période d'examen. Si vous passez la même partie d'épreuve plusieurs fois pendant la même période d'examen, seul le résultat de la première tentative sera valable.

Fraude

Aucune aide n'est autorisée pendant l'épreuve. Toute utilisation ou tentative d'utilisation d'une aide quelle qu'elle soit sera considérée comme fraude.

Il est interdit :

- d'utiliser des moyens de communication électronique : téléphone portable, montre intelligente, lunettes intelligentes
- D'utiliser d'autres sites et programmes informatiques que ceux de l'épreuve
- De faire du copié-collé pendant l'épreuve écrite (cela serait automatiquement considéré comme de la fraude).
- De reproduire, en entier ou partiellement, les réponses d'un autre candidat (comme dans le plagiat)
- D'utiliser une fausse pièce d'identité
- D'utiliser un dictionnaire ou des notes personnelles apportées sur le lieu de l'épreuve
- De communiquer avec d'autres personnes que le personnel responsable de l'épreuve

En cas de fraude ou de tentative de fraude :

- Vous serez renvoyé

- Il ne vous sera délivré d'attestation pour aucune des parties de l'épreuve de norvégien passées pendant cette période d'examen. (Cela concerne tous les niveaux, de A1 à C1.)
- Il est possible que vous deviez attendre jusqu'à un an avant de pouvoir vous représenter.
- Vous devrez payer de nouveau les frais d'inscription la prochaine fois que vous passerez l'épreuve.

Une fraude peut être découverte pendant l'épreuve, après l'épreuve ou pendant la correction des épreuves.

Falsification

Toute forme de falsification de l'attestation délivrée après l'épreuve est considérée comme une falsification de document et sera déclarée à la police.

Voies de recours

Résultat de l'épreuve de norvégien A1 - B2

Vous pouvez déposer une réclamation au sujet du résultat de l'épreuve d'expression écrite. Le délai est de trois semaines après la publication des résultats.

Résultat de l'épreuve de norvégien C1 - niveau supérieur

Vous pouvez déposer une réclamation au sujet du résultat des deux parties de l'épreuve : 1) expression écrite, 2) compréhension écrite et communication orale. Le délai pour déposer une réclamation est de trois semaines après la publication des résultats.

Réclamation pour vice de forme (formelle fejl)

Vous pouvez aussi déposer une réclamation pour vice de forme dans le déroulement de l'épreuve d'Instruction civique (Samfunnskunnskap) et de toutes les parties de l'épreuve de norvégien (A1-B2 et C1). Le délai est de trois semaines après la publication des résultats de l'épreuve. Vous pouvez déposer une réclamation écrite ou orale (une réclamation orale est à confirmer par votre signature).

Vous pourrez poser des questions d'ordre pratique avant le début de la dernière partie de l'épreuve écrite. Si vous ne comprenez pas les instructions, vous pouvez demander de l'aide au responsable.